
ANNEXE 8 : AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES

Désireux de permettre l'accès du collège Saint-Joseph à tous, et dans un souci d'aider les familles qui en ont besoin, nous avons décidé, en lien avec l'APEL, de mettre en place une aide pour les familles aux revenus les plus modestes.

Cette aide sera accordée sur présentation après examen du dernier avis d'imposition et du dossier par la direction.

CONTRIBUTION DES FAMILLES : DEMANDE DE REDUCTION

Mme, Mr,	Responsable(s) de :	Classe de :
.....		
		

Revenu de référence 2025 (sur l'avis d'imposition) :

Nombre de parts (parents) =

Nombre d'enfants à charge =

TOTAL des parts =

A....., le

Signature des parents

Justificatif à fournir : photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (revenus 2025)

Demande à faire parvenir à la direction avant le 10 septembre 2026.